

8^{ème} MEETING PROVINCIAL INDOOR SMAC NAMUR**Samedi 10 janvier 2026****(meeting réservé aux clubs de la province de Namur)****Inscriptions OBLIGATOIRES sur : <https://www.beathletics.be/event/F4643/registrations>****Début des inscriptions : 22.12.2025 / Clôture des inscriptions : 08.01.2026****!!! PAS D'INSCRIPTIONS POSSIBLES LE JOUR DE LA COMPETITION !!!****Confirmation de l'inscription au moins 40 minutes avant l'épreuve**

Heures	Disciplines	Catégories	Remarques
10h00	60m	Benjamins filles et garçons	
	60m	Pupilles Filles	
	60m	Pupilles garçons	
10h45	Hauteur	Pupilles filles et garçons	
	Longueur	Benjamins filles et garçons	
12h30	60m	Minimes filles	
	60m	Minimes garçons	
	60m	Femmes toutes catégories	
	60m	Hommes toutes catégories	
13h30			
	60m Haies	Minimes hommes	
	60m Haies	Cadettes dames	
	60m Haies	Scolaires dames	
	60m Haies	Juniores et seniores dames	
	60m Haies	Cadets hommes	
	60m Haies	Scolaires hommes	
	60m Haies	Juniors hommes	
	60m Haies	Seniors hommes	
14h30	Perche	Toutes catégories (de mi-nimes à seniors) D et H	concours 1 : 1M53 + 10 cm
	Longueur	Minimes hommes et dames	
15h30	Longueur	Toutes catégories dames	
	Perche	Toutes catégories (de mi-nimes à seniors) D et H	concours 2 : 2M73 + 10 cm
16h30	Longueur	Toutes catégories hommes	

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription préalable obligatoire via le lien suivant:

<https://www.beathletics.be/event/F4643/registrations>

avant le jeudi 8 janvier 2026 à 23h59.

Toute inscription le jour de la compétition ne sera pas possible.

DISPOSITIONS PRATIQUES A RESPECTER DURANT LA COMPETITION

- Seuls les athlètes engagés dans les disciplines en cours peuvent se trouver sur l'aire de compétitions.
- Pour les séries de courses, les athlètes attendront d'être appelés par le starter pour leur série assis sur les bancs suédois disposés à cet effet sur l'aire de compétition.
- Afin de garantir un maximum de sécurité aux athlètes, il est interdit à tout public de se trouver conjointement avec les sportifs sur l'aire de compétition durant les épreuves de sprint/haies. Ce public se trouvera au niveau de la cafétéria.
- Il est également interdit de se trouver sur l'aire de gymnastique, **tout dégât éventuel occasionné sur les tapis ou matériels sera pris en charge financièrement par le ou les éventuels responsables.**
- **Accès à l'aire de compétition uniquement avec des chaussures propres.**
- Des membres du SMAC seront chargés de faire respecter toutes ces recommandations dans l'intérêt de tous et ainsi garantir le bon déroulement de la compétition.

Nous demandons à toutes et tous d'être coopératifs dans ce sens.

ACCES AU HALL INDOOR DE MALONNE (rue de la Navinne, Malonne)

- **En venant du bord de Meuse :**

Chaussée de Dinant, prendre à droite à hauteur de la Pairelle, et poursuivre tout droit en direction de Malonne, traverser l'Avenue de la Vecquée, prendre la route de la Navinne, et suivre l'indication «Hall indoor». Il se trouve à droite à environ 600m.

- **En venant de Namur :**

A l'entrée de Malonne, à hauteur du magasin Follet, prendre la 2ème sortie du rond-point, prendre rue Fond de Malonne, tourner à gauche après la cour principale de l'Institut St Berthuin, suivre la route de Navinne et suivre à environ 300m, l'indication « Hall indoor » et tourner à gauche. Le chemin d'accès est praticable mais il comporte quelques bosses et trous, la vitesse doit y être adaptée.